

**Samedi 26 Décembre St Etienne**

10 h 30 Messe aux Capucins préparée par Mado et Henri  
 17 h 45 **Messe à l'église de RICHERENCHES**  
 19 h 00 **Messe à l'église de VALRÉAS**  
 à l'intention des défunts Mme et M. GROSJEAN,  
 Gérald MARCHAND et les familles ADAMS, CHAIX,  
 URBE et VERACRUZ

**Dimanche 27 Décembre Fête de la Ste Famille**

09 h 30 **Messe à l'église de VISAN** à l'intention  
 de Jean et Paule CATTELAINE-BRABANDER  
 et leurs familles  
 10 h 45 **Messe à l'église de GRILLON**  
 à l'intention des défunts  
 des familles APPAY-TOURNIAIRE  
 10 h 45 **Messe à l'église de VALRÉAS**  
 à l'intention des défunts  
 Rose MORIN (1<sup>er</sup> anniversaire de son décès),  
 Adolphe et Fernande BROCHENY et leurs ancêtres,  
 et de la famille BLOVAC,  
 12 h 00 Baptême à l'église de VALRÉAS de Maël REBOUL

**Lundi 28 Décembre Les Saints Innocents**

16 h 00 Rencontre de l'équipe liturgique de Léopold MARIN  
 17 h 00 Adoration à l'église de GRILLON  
 18 h 15 Messe à VALRÉAS à la chapelle de l'hôpital  
 pour la famille de Christiane TARDIEU  
 20 h 30 Groupe de prière à la chapelle de l'hôpital

**Mardi 29 Décembre St Thomas Becket**

15 h 30 Chapelet à l'église de RICHERENCHES  
 18 h 15 Messe à VALRÉAS la chapelle de l'hôpital  
 à l'intention des défunts Pierre TARDIEU  
 et Abel TESTE (1<sup>er</sup> anniversaire de son décès)

**Mercredi 30 Décembre St Roger**

08 h 30 Messe à VALRÉAS à la chapelle de l'hôpital  
 à l'intention du défunt Jean-Paul BLOVAC  
 (10<sup>ème</sup> anniversaire de son décès) et sa famille  
 10 h 30 Adoration et confessions jusqu'à 12 h 30  
 à l'église de VALRÉAS avec le Père DIEUDONNÉ  
 suivies d'un temps de louange jusqu'à 13 h 00

**Jeudi 31 Décembre St Sylvestre**

08 h 30 Messe à VALRÉAS à la chapelle de l'hôpital  
 14 h 00 Adoration à l'église de VALRÉAS  
 19 h 45 **Départ de la marche de la Saint Sylvestre**  
**devant l'église de VALRÉAS**  
 24 h 00 **Adoration et Bénédiction du Saint Sacrement**  
**à l'église de VALRÉAS**

**Vendredi 1<sup>er</sup> Janvier 2016 Solennité de Marie, Mère de Dieu**

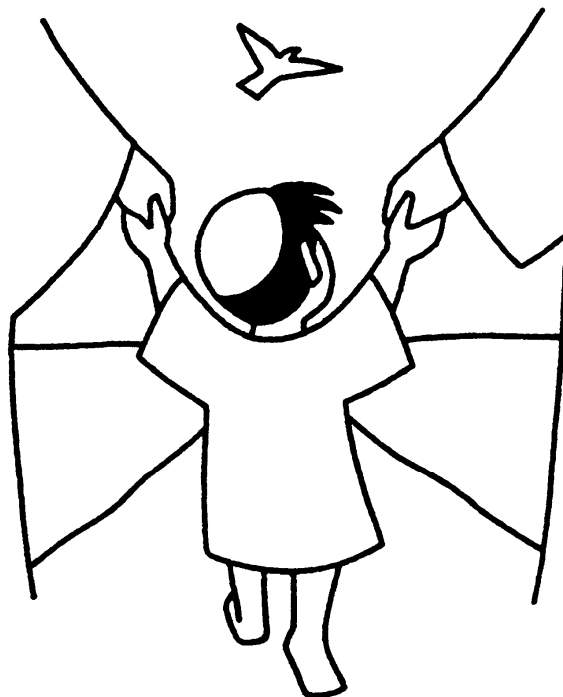
*Journée mondiale de prière pour la Paix*  
 10 h 45 **Messe à l'église de VALRÉAS**

**Samedi 2 Janvier Sts Basile le Grand et Grégoire de Nazianze**

10 h 30 Messe aux Capucins  
 préparée par Marie-Jeanne et Marcel  
 17 h 45 **Messe à l'église de VISAN**  
 19 h 00 **Messe à l'église de VALRÉAS**  
 à l'intention du défunt Jean DRAGON  
 (14<sup>ème</sup> anniversaire de son décès)

**Dimanche 3 Janvier Épiphanie du Seigneur**

09 h 30 **Messe à l'église de RICHERENCHES**  
 10 h 45 **Messe à l'église de GRILLON**  
 10 h 45 **Messe à l'église de VALRÉAS**  
 à l'intention des défunts  
 Marcelle et Émile BERNARD,  
 des défunts de la famille de Gustave JULIEN  
 et des familles GUILBERT et GALABERT,



*«Quant à Jésus, il grandissait en  
 sagesse, en taille et en grâce,  
 devant Dieu et devant les  
 hommes.» (Luc 2, 52)*

# Bulletin Inter Paroissial

de l'Enclave des Papes - Grillon - Richerenches - Valréas - Visan

Courriel : paroisse-de-valreas@orange.fr ☎ Presbytère de VALRÉAS : 04. 90. 35. 02. 59.



## EVENEMENTS ET INVITATIONS



N° 976 – 2015.12.26

**OBSÈQUES** : à VALRÉAS Mireille CENNINI née CRIQUILLION 72 ans, Raoul GALLAUD, 92 ans.  
à RICHERENCHES Josette MARTIN née CANAVESI, 80 ans ; Odette VIGNE née FAUCON, 87 ans.  
Nous les portons dans nos prières avec leurs familles et leurs proches.

**MARCHE DE LA SAINT SYLVESTRE** : comme les années précédentes, le 31 décembre, nous ferons un parcours à pieds ou en voiture (au choix !) avec des stations dans des familles qui recevront la bénédiction. Cette année nous serons sur VALRÉAS !  
**Rendez-vous** à 19 h 45 devant l'église de VALRÉAS. À minuit, sonnerie des cloches, adoration à l'église de VALRÉAS, bénédiction du Saint Sacrement puis réveillon à la salle Cardinal Maury (1 mets festif pour 4). **RÉVEILLONS NOTRE FOI !**

**CONCERT D'ORGUE** : pour le début d'année, les organistes de la paroisse se réjouissent de pouvoir offrir un moment musical, dans l'esprit de Noël. Ce récital aura lieu le dimanche 10 janvier à 15 h 30 à l'église de VALRÉAS (entrée libre).

**LA CRÈCHE, SIGNE DE LA MISÉRICORDE DE DIEU** : "Je vous invite à rester devant la crèche, parce que là, la tendresse de Dieu nous parle. Là, on contemple la miséricorde divine, qui s'est faite chair humaine et qui peut attendrir notre regard", exhorte le pape François. Une tendresse qui "ne s'impose jamais par la force".

Il rappelle aussi la tradition franciscaine de la crèche en disant : « Il désirait, nous disent les Sources franciscaines, "faire mémoire de cet Enfant qui est né à Bethléem", pour pouvoir "d'une certaine façon, entrevoir avec les yeux du corps la gêne dans laquelle il s'est trouvé parce que lui manquaient les choses nécessaires à un nouveau-né". Dans cette scène, en effet, "on honore la simplicité, on exalte la pauvreté, on loue l'humilité" (p. 468-469). »

Il souligne surtout que "la crèche nous dit en outre qu'Il ne s'impose jamais par la force. Souvenez-vous bien de cela, vous, les enfants et les plus jeunes : le Seigneur ne s'impose jamais par la force."

**L'ÂNE ET LE BŒUF** : ils sont absents des récits évangéliques, mais dès les Pères de l'Église on interpréta la phrase biblique « Le bœuf connaît son propriétaire, et l'âne, la crèche de son maître » (Isaïe 1,3), assimilant le bœuf et le joug au peuple d'Israël soumis à la loi, et l'âne aux gentils, c'est-à-dire aux incirconcis. Donc, déjà par sa naissance entre le bœuf et l'âne, Jésus, comme le dit saint Paul, fait des deux un seul peuple, ne faisant qu'abattre le mur de séparation de l'inimitié. Saint François qui apprenait l'Évangile surtout à travers la liturgie et dans la tradition de l'Église, a voulu qu'en cette Nuit de Noël, en 1224, à GRECCIO, il y ait aussi le bœuf et l'âne.

**110<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LOI DE 1905** : "Il y a cent dix ans était promulguée la loi relative à la séparation des Eglises et de l'État dans un contexte de tension extrême entre l'Église catholique et la représentation nationale. Cent dix ans d'une mise en œuvre de cette loi dans un esprit d'apaisement, de sagesse et de conciliation ont permis de trouver de justes équilibres. Si cette loi organisait une « séparation », elle n'instaurait pas une « mise à l'écart » ou « une ignorance » des religions. Son article 1<sup>o</sup> affirme « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » Il s'agit donc d'une loi voulant favoriser l'exercice des libertés. En 1905 le mot « laïcité » n'apparaît pas dans le texte de la loi.

Il le sera plus tardivement pour préciser que l'État est laïc, c'est-à-dire qu'il ne privilégie aucune religion et que dans son fonctionnement il les respecte toutes, veillant seulement à ce que leur exercice ne perturbe pas l'ordre public.

L'Église catholique, depuis des décennies maintenant, ne remet pas en cause cette loi. Elle la respecte. **Pour autant, elle constate qu'un courant de pensée existe dans notre pays pour passer d'une laïcité de l'État à une laïcisation de la société. Certains voudraient que l'ensemble de la vie en société soit laïque et que les citoyens croyants n'expriment et ne vivent leur foi que dans un strict espace privé de plus en plus réduit, voire même caché.**

Nul ne peut ignorer ou récuser le rôle que l'Église a pris et prend dans des domaines essentiels de la vie de notre pays au cours de son histoire et encore maintenant ; que l'on songe à l'éducation, la santé, la culture, l'engagement social, le soutien familial, la présence auprès des jeunes ou la solidarité. La foi chrétienne promeut le dialogue au sein de la société française. On peut même penser qu'elle a contribué à la reconnaissance de la dignité de chaque personne humaine comme à celle du vivre ensemble dans une société devenue plurielle.

Le contexte si particulier de notre pays aujourd'hui nécessite de demeurer vigilant dans l'exercice de la laïcité de l'État et dans le respect des convictions diverses des citoyens. **Évitons la stigmatisation des croyants qui mène à une réduction croissante de leurs possibilités de vivre et de s'exprimer comme citoyens. Croire que réduire leur expression au strict cadre de la vie privée favoriserait la paix sociale est une illusion et une erreur. Cette attitude favorisera l'émergence de courants et d'attitudes fondamentalistes qui pourront s'appuyer sur le sentiment d'être méprisés, rejetés, ignorés ou incitera à se replier sur des formes de vie communautaristes.**

C'est ensemble que nous réussirons à imaginer et construire l'avenir de notre pays dans le respect de chacun, en reconnaissant l'apport de tous à la collectivité. La loi de 1905 permet cela. **Encore faut-il qu'elle soit appliquée avec vigilance et respect.** C'est notre volonté, notre exigence et notre engagement." Mgr Georges PONTIER - Président de la conférence des évêques de France -

**PRIÈRE DU MATIN** : "Seigneur, dans le silence de ce jour naissant, je vais te demander la paix, la sagesse, la force, je veux regarder aujourd'hui le monde avec des yeux tout remplis d'amour, être patient, compréhensif, doux et sage, voir au-delà des apparences tes enfants comme tu les vois toi-même, et ainsi ne voir que le bien en chacun.

Ferme mes oreilles à toute calomnie, garde ma langue de toute malveillance, que seules les pensées qui bénissent demeurent en mon esprit, que je sois si bienveillant et si joyeux que tous ceux qui m'approchent sentent ta présence.

Revêts-moi de ta beauté, Seigneur, et qu'au long de ce jour je te révèle. Amen". - Saint François d'Assise -